

# UPMC

## CAMPUS JUSSIEU



### Évacuation des personnes à mobilité réduite



**L'organisation interne des unités** dans lesquelles elles évoluent **est primordiale.**

Les personnes à mobilité réduite doivent être évacuées immédiatement vers une zone protégée sans traverser le volume sinistré. Leur évacuation, en fonction des critères liés à la conception des bâtiments du site, est la suivante :

- Le GRIL d'Albert : **les rotondes sont des espaces d'attente sécurisés.** En effet, elles disposent d'éclairage de sécurité, de moyens d'alerte et d'extinction, de désenfumage. La configuration permet également le transfert horizontal vers un autre compartiment (couloir / barre).

➤ Les autres bâtiments (ABC ; F ; Esclangon ; Atrium) : Les personnes à mobilité réduite peuvent être positionnées, lorsqu'ils existent, au niveau des **escaliers de secours extérieurs** sans gêner l'évacuation des autres occupants. L'alternative consiste à utiliser les **paliers des escaliers intérieurs** du bâtiment, puisqu'il s'agit d'espaces « protégés ». Ils sont équipés de portes palières coupe-feu et ces volumes sont désenfumés.

⇒ Le transport à bras peut être nécessaire, mais il faut alors tenir compte du poids, du handicap, de la souplesse et de la force musculaire du personnel porté ainsi que des aptitudes physiques du (des) porteur(s) et ne pas oublier de faire descendre également le fauteuil éventuel.

⇒ Dans la mesure du possible, elles ne doivent pas rester seules et leur position doit être impérativement signalée dès que possible au PC de sécurité incendie (rôle de serre-file) afin d'être prise en charge rapidement.